



DÉLIBÉRATION N° 24/2024/CA-PAP du 17 décembre 2024

prolongeant la délégation de service public pour l'exploitation de la marina Taina à Punaauia

--== *** ==--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

- Vu la délibération n° 62-2 AT du 5 janvier 1962 modifiée portant création et organisation d'un établissement public dénommé « Port autonome de Papeete » ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2336 CM du 16 novembre 2018 portant nomination de M. Jean-Paul LE CAILL en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu la délibération n° xx/2024/CA-PAP du 17 décembre 2024 n'acceptant aucune offre relative à la mise en concurrence du 28 juin 2024 pour la délégation de service public de gestion des marinas de la circonscription portuaire du Port autonome de Papeete ;
- Vu le rapport du directeur général du Port autonome de Papeete ;
- Après en avoir délibéré dans sa séance du 17 décembre 2024 ;

ADOpte

Article 1er. - Afin d'assurer la continuité du service public, la délégation de service public pour l'exploitation de la marina Taina à Punaauia, convenue par convention d'affermage n° 16/2008 du 30 décembre 2008, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 pour motif d'intérêt général.

Article 2. - Le directeur général du Port autonome de Papeete et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Un administrateur,

Philippe WONG

Le président
du conseil
d'administration,

Jordy CHAN